



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de la gestion des ressources****Dixième session**

Genève, 29 avril-3 mai 2019

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

Plan de travail pour 2018-2019 et projet de plan de travail pour 2020-2021**Projet de plan de travail du Groupe d'experts de la gestion des ressources pour 2020-2021****Document établi par le Bureau du Groupe d'experts de la gestion des ressources**

1. Le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, qui s'est penché sur les questions se rapportant au Comité de l'énergie durable, (ECE/EX/2018/L.10), a mandaté le Groupe d'experts de la gestion des ressources pour mener des activités concrètes et orientées vers des résultats dans le but de développer, promouvoir et soutenir la mise en œuvre d'un système mondial pouvant être utilisé comme outil de gestion durable des ressources naturelles afin de soutenir la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (EXCOM/CONCLU/102 de la 102^e réunion du Comité exécutif¹).
2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts travaille à l'élaboration et au déploiement d'un système de gestion des ressources des Nations Unies (SGRNU) fondé sur la Classification-cadre des Nations Unies (CCNU) pour les ressources, comprenant des principes, spécifications, lignes directrices, protocoles d'application (procédures et listes de vérification (check-lists)) et bonnes pratiques pour une gestion durable de l'énergie, des matières premières et autres ressources.
3. Le mandat du Groupe d'experts est approuvé jusqu'en décembre 2019².

Activités concrètes

4. Le Groupe d'experts a noté les effets bénéfiques très importants de la diversité et de l'inclusion dans le domaine de la gestion des ressources. Il s'efforcera, dans toute la mesure du possible et en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, de veiller à ce que la

¹ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2019/EXCOM_103_1_Feb_2019/EXCOM-Conclu-102.pdf.

² La question du renouvellement du mandat du Groupe d'experts sera examinée à la dixième session du Groupe, qui recommandera la prolongation de son mandat jusqu'à décembre 2024 au Comité de l'énergie durable à sa vingt-huitième session.



composition, l'exécution du présent plan de travail et les activités de développement de capacités et de formation reflètent les principes de diversité et d'inclusion de la gestion des ressources.

A. Principes et définitions de la CCNU et du SGRNU

Description : Le Groupe d'experts travaillera durablement à l'élaboration et à la promotion d'un SGRNU complet dans le prolongement de la CCNU. Ce travail impliquera l'amélioration et la poursuite du développement de principes, spécifications, lignes directrices, protocoles d'application, bonnes pratiques et études de cas pour soutenir la gestion durable de l'énergie et des matières premières dans le cadre de la CCNU et du SGRNU (y compris, mais sans s'y limiter, les ressources minérales, les ressources pétrolières, les énergies renouvelables, les ressources en combustibles nucléaires, les projets d'injection, les ressources anthropiques et les ressources en eau souterraine) en harmonie avec les objectifs de développement durable et l'atténuation des changements climatiques. Le Groupe d'experts étudiera et développera des applications supplémentaires de la CCNU et du SGRNU à d'autres ressources naturelles selon qu'il conviendra pour répondre, en particulier, aux problèmes des ressources en eau souterraine et des liens entre l'alimentation, l'énergie, l'eau et la terre. Le Groupe d'experts élaborera des principes relatifs à la CCNU et au SGRNU afin d'appuyer les politiques énergétiques, la planification et l'exécution de la gestion des ressources nationales, l'innovation des processus industriels, la répartition des capitaux, l'information financière et la mise en œuvre du développement durable, en tenant compte des facteurs environnementaux et sociaux et des besoins et priorités locaux en gestion durable des ressources.

Tâches à accomplir : Le Groupe d'experts concevra et élaborera des principes et des définitions relatifs au SGRNU qui s'appliqueront à toutes les ressources et aideront les pays à aligner leur gestion des ressources sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Réalisations attendues :

- i) Principes et définitions relatifs au SGRNU basés sur la CCNU et applicables à toutes les ressources ;
- ii) Structure systémique et orientations pour l'application de la CCNU et du SGRNU à des types de ressources et à des concepts géographiques spécifiques.

Calendrier :

- i) Plan et calendrier pour le développement des principes de la CCNU et du SGRNU : avril 2020 ;
- ii) Avant-projet du SGRNU basé sur la CCNU : septembre 2020 ;
- iii) Version finale du SGRNU basé sur la CCNU : avril 2021.

B. Boîte à outils relative à la CCNU et au SGRNU comprenant les spécifications et lignes directrices à appliquer

Description : Le Groupe d'experts élaborera et actualisera les spécifications, lignes directrices, protocoles d'application, meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU à des types de ressources spécifiques. Les principes, spécifications et lignes directrices relatifs à la CCNU et au SGRNU sont nécessaires pour garantir l'utilisation effective de ces outils au niveau des projets. Le Groupe d'experts animera un groupe de coordination technique constitué de plusieurs groupes de travail sectoriels afin de développer la boîte à outils de la CCNU et du SGRNU appelée à être appliquée à des secteurs à ressources multiples et à des contextes nationaux et régionaux spécifiques.

Tâches à accomplir :

i) Le Groupe de coordination technique coordonnera le développement intégré des principes, spécifications, lignes directrices, meilleures pratiques et études de cas relatifs à la CCNU et au SGRNU pour toutes les ressources afin d'appuyer les politiques énergétiques, la gestion des ressources nationales, l'innovation des processus industriels et l'information financière.

Réalisations attendues :

i) Coordination globale du développement et de l'actualisation intégrés des principes, spécifications, lignes directrices, meilleures pratiques et études de cas relatifs à la CCNU et au SGRNU ;

ii) Documents réunissant les meilleures pratiques et études de cas concernant les possibilités et les difficultés liées à l'utilisation de la CCNU et du SGRNU dans divers secteurs.

Calendrier :

i) Présentation du rapport annuel à la onzième session du Groupe d'experts : 2020 ;

ii) Présentation du rapport annuel à la douzième session du Groupe d'experts : 2021 ;

iii) Présentation des versions actualisées des documents relatifs à la CCNU et au SGRNU : avril 2020 et au-delà ;

iv) Document réunissant les meilleures pratiques et présentant les possibilités et les difficultés liées à l'utilisation de la CCNU et du SGRNU : avril 2020 ;

v) Études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU pour une gestion intégrée des ressources : avril 2021.

C. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les ressources minérales

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des ressources minérales, élaborera des documents supplémentaires visant à promouvoir l'utilisation de la CCNU et du SGRNU pour gérer durablement les ressources minérales.

Tâches à accomplir : Élaboration et actualisation des spécifications, lignes directrices, protocoles d'application, meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources minérales. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe de coordination technique et rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

i) Élaboration, actualisation et promotion de la mise en œuvre des spécifications et des lignes directrices relatives à l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources minérales ;

ii) Élaboration de meilleures pratiques et d'études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources minérales.

Calendrier :

i) Spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU à des projets de ressources minérales : avril 2020 et au-delà ;

ii) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU à des projets de ressources minérales : avril 2020 et au-delà ;

D. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les ressources pétrolières

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé du pétrole, établira et tiendra à jour des documents devant permettre l'application de la CCNU et du SGRNU à des projets pétroliers.

Tâches à accomplir : Élaboration et actualisation des spécifications, lignes directrices, protocoles d'application, meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources pétrolières. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe de coordination technique et rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

- i) Élaboration, actualisation et promotion de la mise en œuvre des spécifications et des lignes directrices relatives à l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets de ressources pétrolières ;
- ii) Élaboration de meilleures pratiques et d'études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets de ressources pétrolières.

Calendrier :

- i) Spécifications et lignes directrices pour l'application à des projets de ressources pétrolières : avril 2020 et au-delà ;
- ii) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources pétrolières : avril 2020 et au-delà.

E. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les énergies renouvelables

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des énergies renouvelables et des sous-groupes chargés de la bioénergie et des énergies géothermique, solaire, éolienne, hydroélectrique et marine, continuera d'établir des documents devant permettre l'application de la CCNU et du SGRNU à des projets d'énergies renouvelables.

Tâches à accomplir :

- i) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour les projets d'énergie renouvelable ;
- ii) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'énergie géothermique ;
- iii) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets de bioénergie ;
- iv) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'énergie solaire ;
- v) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'énergie éolienne ;
- vi) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'énergie hydroélectrique ;
- vii) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'énergie marine ;
- viii) Élaboration d'études de cas et de meilleures pratiques concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'énergie renouvelable.

Le Groupe de travail et ses sous-groupes travailleront sous la direction du Groupe de coordination technique et rendront compte au Bureau dans l'intervalle entre les sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

i) Documents permettant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources énergétiques renouvelables, y compris des spécifications génériques actualisées, des spécifications pour la bioénergie et les énergies solaire, hydroélectrique, éolienne et marine et les lignes directrices nécessaires pour l'application. Tous les documents seront soumis au Groupe d'experts pour examen et feront l'objet de consultations publiques ;

ii) Série d'études de cas et meilleures pratiques portant sur l'application de la CCNU et du SGRNU à la bioénergie et aux énergies géothermique, solaire, éolienne, hydroélectrique et marine.

Calendrier :

i) Spécifications génériques actualisées et lignes directrices pour les énergies renouvelables : avril 2020 et au-delà ;

ii) Spécifications et lignes directrices relatives à l'énergie géothermique : avril 2020 et au-delà ;

iii) Spécifications et lignes directrices relatives à la bioénergie : avril 2020 et au-delà ;

iv) Spécifications et lignes directrices relatives à l'énergie solaire : avril 2020 et au-delà ;

v) Spécifications et lignes directrices relatives à l'énergie éolienne : avril 2020 et au-delà ;

vi) Spécifications et lignes directrices relatives à l'énergie hydroélectrique : avril 2020 et au-delà ;

vii) Spécifications et lignes directrices relatives à l'énergie marine : avril 2020 et au-delà ;

viii) Directives et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'énergies renouvelables : avril 2020 et au-delà.

F. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les projets d'injection

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des projets d'injection, élaborera des documents supplémentaires pour promouvoir l'utilisation des spécifications pour l'application de la CCNU et du SGRNU à des projets d'injection aux fins de stockage géologique (à titre d'exemple, projets de stockage du dioxyde de carbone et de stockage du gaz naturel et autres projets d'élimination des déchets liquides).

Tâches à accomplir : Élaboration de spécifications détaillées, de lignes directrices et d'études de cas pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'injection à des fins de stockage géologique. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe de coordination technique et rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

i) Élaboration, actualisation et promotion de la mise en œuvre des spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'injection ;

ii) Études de cas et meilleures pratiques pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets de captation et de stockage du carbone.

Calendrier :

- i) Spécifications, lignes directrices et études de cas concernant les projets d'injection : avril 2020 et au-delà ;
- ii) Études de cas et meilleures pratiques pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets de captation et de stockage du carbone : avril 2020 et au-delà.

G. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les ressources en combustible nucléaire

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des ressources en combustible nucléaire, élaborera des documents supplémentaires visant à promouvoir l'utilisation de la CCNU et du SGRNU pour gérer durablement les ressources en combustible nucléaire.

Tâches à accomplir : Le Groupe de travail chargé des ressources en combustibles nucléaires élaborera un document sur l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources en combustible nucléaire. Une attention particulière sera également portée aux exigences de la gestion des ressources en uranium associée aux systèmes hybrides tels que les petits réacteurs modulaires et les énergies renouvelables. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe de coordination technique, consultera les autres groupes de travail selon qu'il conviendra et rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

- i) Élaboration, actualisation et promotion de la mise en œuvre des spécifications et lignes directrices relatives à l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en combustible nucléaire ;
- ii) Élaboration de meilleures pratiques et d'études de cas pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en combustible nucléaire dans les systèmes énergétiques hybrides ;
- iii) Élaboration de lignes directrices relatives aux investissements et aux instruments de financement pour les projets de base.

Calendrier :

- i) Spécifications et directives actualisées pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en combustible nucléaire : avril 2020 et au-delà ;
- ii) Meilleures pratiques et études de cas pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en combustible nucléaire : avril 2020 et au-delà ;
- iii) Directives relatives à l'investissement et au financement des projets de base : avril 2021.

H. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les ressources anthropiques

Description : Par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des ressources anthropiques, le Groupe d'experts élaborera des documents qui permettront d'utiliser la CCNU et le SGRNU pour gérer la récupération de ressources secondaires issues des ressources anthropiques. Les ressources anthropiques, constituées principalement des résidus de l'exploitation minière, des résidus de la transformation des matières premières et d'autres déchets, ont gagné en importance dans les scénarios actuels relatifs aux objectifs de développement durable, dans lesquels l'accent est mis sur la stratégie visant à réduire, réutiliser et recycler les résidus. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe de coordination technique et rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'expert.

Tâches à accomplir : Produire des spécifications, des lignes directrices détaillées et des études de cas pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources anthropiques.

Réalisations attendues :

i) Spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources anthropiques ;

ii) Meilleures pratiques et études de cas pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources anthropiques.

Calendrier :

i) Spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources anthropiques : avril 2020 et au-delà ;

ii) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources anthropiques : avril 2020 et au-delà.

I. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les applications commerciales et l'information financière

Description : La CCNU et le SGRNU ont été conçus pour répondre autant que possible aux besoins des applications commerciales et aux normes d'information financière, en particulier aux normes émanant du Conseil international des normes comptables (IASB).

Tâches à accomplir : Le Groupe de travail en charge des questions commerciales établira des documents concernant l'application de la CCNU et du SGRNU dans le cadre des applications commerciales, de l'évaluation et de l'information financière. Il travaillera sous la direction du Groupe de coordination technique et rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Réalisations attendues :

i) Présentation au Groupe d'experts d'un rapport de situation annuel sur les changements ou les faits nouveaux éventuellement survenus dans le secteur de l'information financière au niveau mondial qui ont, ou pourraient avoir, des conséquences pour la CCNU, le SGRNU et les travaux du Groupe d'experts ;

ii) Spécifications et lignes directrices relatives à l'application de la CCNU et du SGRNU dans le cadre des applications commerciales, de l'évaluation et de l'information financière ;

iii) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU dans le cadre des applications commerciales, de l'évaluation et de l'information financière.

Calendrier :

i) Spécifications et lignes directrices relatives aux applications commerciales, à l'évaluation et à l'information financière : avril 2020 et au-delà ;

ii) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU dans le cadre des applications commerciales, de l'évaluation et de l'information financière : avril 2020 et au-delà.

J. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les ressources en eau souterraine

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail en charge des ressources en eau souterraine, établira des documents permettant l'application de la CCNU et du SGRNU à la gestion des ressources en eau souterraine. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe de coordination technique et rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe d'experts.

Tâches à accomplir : Produire des spécifications, des lignes directrices détaillées et des études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources en eau souterraine.

Réalisations attendues :

- i) Spécifications et lignes directrices concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources en eau souterraine ;
- ii) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources en eau souterraine.

Calendrier :

- i) Spécifications et lignes directrices concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources en eau souterraine : avril 2020 et au-delà ;
- ii) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources en eau souterraine : avril 2020 et au-delà.

K. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les ressources en méthane piégé dans les gisements de charbon

Description : En collaboration avec le Groupe spécial d'experts sur le méthane provenant des mines de charbon, le Groupe d'experts établira des documents permettant l'application de la CCNU et du SGRNU à la gestion des ressources en méthane piégé dans les mines de charbon.

Tâches à accomplir : Produire des spécifications, des lignes directrices détaillées et des études de cas pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en méthane piégé dans les mines de charbon.

Réalisations attendues :

- i) Spécifications et lignes directrices relatives à l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources en méthane piégé dans les mines de charbon ;
- ii) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources en méthane piégé dans les mines de charbon.

Calendrier :

- i) Spécifications et lignes directrices concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources en méthane piégé dans les mines de charbon : avril 2020 et au-delà ;
- ii) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources en méthane piégé dans les mines de charbon : avril 2020 et au-delà.

L. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les aspects sociaux et environnementaux

Description : Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des aspects sociaux et environnementaux, le Groupe d'experts élaborera et actualisera des spécifications et des lignes directrices sur la prise en considération des aspects environnementaux et sociaux dans la CCNU et le SGRNU. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe de coordination technique et rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Tâches à accomplir : Élaboration de spécifications détaillées, de lignes directrices et de meilleures pratiques concernant les aspects sociaux et environnementaux de la gestion durable des ressources, en pleine conformité avec les objectifs de développement durable.

Ce travail sera mené en coopération avec un nombre aussi grand que possible de groupes de travail et de parties prenantes à la CCNU et au SGRNU.

Réalisations attendues :

i) Spécifications détaillées, lignes directrices et meilleures pratiques concernant l'évaluation des aspects sociaux et environnementaux de la gestion des ressources, conformément à la CCNU et au SGRNU, dans le but, en particulier, d'assurer la pleine conformité aux objectifs de développement durable.

Calendrier :

i) Spécifications et lignes directrices détaillées relatives aux aspects sociaux et environnementaux de la gestion des ressources : avril 2020 et au-delà ;

ii) Documents réunissant les meilleures pratiques concernant les aspects techniques, juridiques et généraux à prendre en compte pour une gestion des ressources soucieuse des aspects sociaux et environnementaux dans divers secteurs : avril 2020 et au-delà.

M. Lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant le recrutement de personnes compétentes pour la gestion des ressources

Description : Par l'intermédiaire de son Groupe de travail en charge des personnes compétentes, le Groupe d'experts élaborera des lignes directrices afin de promouvoir la transparence et l'obligation redditionnelle dans la CCNU et le SGRNU aux fins de la classification et de la gestion des ressources naturelles. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe de coordination technique et rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Tâches à accomplir : Élaboration de lignes directrices détaillées visant à promouvoir la transparence, la fiabilité et la cohérence de la CCNU et du SGRNU aux fins de la classification et de la gestion de toutes les ressources. Ce travail sera mené en coopération avec un nombre aussi grand que possible de groupes de travail et de parties prenantes à la CCNU et au SGRNU.

Réalisations attendues :

i) Directives détaillées concernant les exigences en matière de compétences fixées par la CCNU et le SGRNU pour l'information sur les ressources ;

ii) Rapport sur l'harmonisation entre les exigences en matière de compétences fixées par la CCNU et le SGRNU, les possibilités en matière d'information sur les ressources et les cadres de compétence définis par les différentes normes d'établissement de rapports.

Calendrier :

i) Directives détaillées concernant les personnes compétentes pour l'information sur les ressources : avril 2020 et au-delà ;

ii) Rapport sur l'harmonisation entre les exigences en matière de compétences fixées par la CCNU et le SGRNU et les cadres de compétences existants : avril 2020 et au-delà.

N. Lignes directrices de la CCNU et du SGRNU et meilleures pratiques pour la réalisation des objectifs de développement durable et promotion des liens entre l'alimentation, l'énergie et l'eau

Description : Par l'intermédiaire de son Groupe de travail en charge des objectifs de développement durable, le Groupe d'experts établira des documents permettant d'utiliser efficacement la CCNU et le SGRNU pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, particulièrement dans le contexte de projets intégrés d'énergie et de matières premières faisant appel à des ressources multiples et à plus d'une

source d'énergie non polluante. Ces activités seront menées en coopération avec d'autres parties prenantes et organisations internationales concernées. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe de coordination technique, consultera les autres groupes de travail selon qu'il conviendra et rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Tâches à accomplir : Le Groupe d'experts s'attachera à élaborer des spécifications, des lignes directrices et des documents complémentaires, notamment des études de cas et des livres blancs, visant à promouvoir une utilisation efficace de la CCNU et du SGRNU comme outil susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant du développement et de la production des secteurs de l'énergie et des matières premières.

Réalisations attendues :

i) Des spécifications détaillées, des lignes directrices, des meilleures pratiques et des études de cas sur l'utilisation efficace de la CCNU et du SGRNU à l'appui du développement durable de projets concernant l'énergie, les matières premières et les services connexes susceptible de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable pertinents et de réduire les gaz à effet de serre ;

ii) Des meilleures pratiques et des études de cas visant à démontrer l'efficacité de la CCNU et du SGRNU pour atteindre certains objectifs concernant l'énergie et les flux de matières ;

iii) Des lignes directrices relative à la bonne gouvernance, à l'investissement et au financement de projets innovants pour une gestion équilibrée et intégrée des ressources en alimentation, en énergie et en eau.

Calendrier :

i) Élaboration de spécifications et de lignes directrices à l'appui de la durabilité des projets : avril 2020 et au-delà ;

ii) Élaboration de meilleures pratiques et d'études de cas : avril 2020 et au-delà ;

iii) Directives relatives à la bonne gouvernance, à l'investissement et au financement de projets innovants : avril 2021.

O. Promotion de la mise en œuvre de la CCNU et du SGRNU et de partenariats pour une gestion durable des ressources à travers un réseau mondial de centres d'excellence internationaux

Description : La CCNU et le SGRNU contribuent au développement durable de divers secteurs liés à l'énergie, aux matières premières et aux services dans diverses régions géographiques. Les utilisateurs de la CCNU et du SGRNU doivent être formés régulièrement et être informés des éventuels changements apportés au cadre et à ses applications. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, le Groupe d'experts élaborera des programmes de renforcement des capacités sur la CCNU et sur le SGRNU, en créant des centres d'excellence internationaux.

Le Groupe d'experts et le Bureau fourniront un appui technique aux centres d'excellence internationaux pour la prestation de services consultatifs régionaux et nationaux et la réalisation de missions internationales d'évaluation par les pairs dans les États membres de la CEE et d'autres États Membres de l'ONU. Des initiatives telles que la promotion de la CCNU et du SGRNU en Europe, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine seront appuyées à travers les centres d'excellence internationaux.

Tâches à accomplir : Les centres d'excellence internationaux recevront un appui technique dans l'élaboration de notes d'orientation, dans le développement de modèles de projets détaillés et, en tant que de besoin, dans l'exécution de projets.

i) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, apporter un appui technique à la mise en œuvre d'activités nationales et régionales se rapportant à la CCNU et au SGRNU ;

ii) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, appuyer le développement de centres d'excellences internationaux en gestion durable des ressources.

Réalisations attendues :

i) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, appui aux activités nationales et régionales de mise en œuvre de la CCNU et du SGRNU : avril 2020 et au-delà ;

ii) Présentation au Groupe d'experts de rapports annuels et d'informations actualisées sur l'état de l'appui au développement des centres d'excellence internationaux pour une gestion durable des ressources : avril 2020 et au-delà ;

iii) Présentation au Groupe d'expert de rapports annuels concernant les projets extrabudgétaires menés à l'appui des activités de développement des capacités : avril 2020 et au-delà.

Calendrier :

i) Activités nationales et régionales de développement des capacités concernant l'application de la CCNU et du SGRNU : 2020 et 2021 ;

ii) Rapports annuels concernant l'état de l'appui au développement des centres d'excellence internationaux pour une gestion durable des ressources : avril 2020 et avril 2021 ;

iii) Présentation au Groupe d'experts de rapports annuels concernant les activités de développement de capacités : avril 2020 et avril 2021.

P. Communication, promotion et information

Description : Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des communications, le Groupe d'experts appliquera la stratégie de promotion et d'information convenue. Il appuiera les activités de communication, de promotion et d'information en coordination avec les autres groupes de travail. On voudra bien noter que les travaux du Groupe de travail des communications seraient plus efficaces si des ressources extrabudgétaires étaient disponibles. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau du Groupe d'experts dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

Tâches à accomplir :

i) Appuyer la mise en œuvre des déclarations concernant la vision et la mission du Groupe d'experts ;

ii) Élaborer et exécuter une stratégie visant à inciter les experts à travailler de leur propre chef au sein des divers groupes de travail du Groupe d'experts ;

iii) Élaborer, gérer et tenir à jour des exposés types sur la CCNU et le SGRNU ;

iv) Organiser des webinaires sur la CCNU et le SGRNU ;

v) Contribuer à des ateliers, séminaires et autres manifestations destinées à informer sur la CCNU et le SGRNU, élaborer des programmes et des agendas. La participation à ces événements sera conditionnée par la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

vi) Repérer les manifestations auxquelles des contributions concernant la CCNU et le SGRNU pourraient être présentées et participer à l'élaboration de ces contributions et de ces exposés ;

vii) Appuyer la rédaction d'articles et l'élaboration d'autres contenus susceptibles d'alimenter les pages Web de la CEE consacrées à la gestion durable des ressources ;

viii) Développer des contenus promotionnels tels que des brochures et des prospectus.

Réalisations attendues :

- i) Rapport annuel sur les activités d'éducation et d'information ;
- ii) Actualisation des exposés types sur la CCNU et le SGRNU ;
- iii) Organisation de webinaires à intervalles réguliers ;
- iv) Repérer les manifestations concernées par la promotion de la CCNU et du SGRNU et préparer des contributions ou des exposés ou participer à leur préparation ;
- v) Articles et autres contenus susceptibles d'alimenter le site Web de la CEE, et contenus promotionnels tels que des brochures et des prospectus.

Calendrier :

- i) Présentation au Groupe d'experts des rapports annuels du Groupe de travail des communications : avril 2020 et avril 2021 ;
- ii) Affichage sur le site Web de la CEE des exposés types actualisés sur la CCNU et le SGRNU : avril 2020 et au-delà ;
- iii) Organisation de webinaires : avril 2020 et au-delà ;
- iv) Contributions à des conférences, ateliers et séminaires : avril 2020 et au-delà ;
- v) Articles et contenus promotionnels sur la CCNU et le SGRNU : avril 2020 et au-delà.

Q. Promotion de la participation des femmes à la gestion des ressources

Description : Au cours du cycle de développement 2000-2015, le monde a quelque peu progressé sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Toutefois, il reste beaucoup à faire en ce domaine, raison pour laquelle l'égalité des sexes constitue un aspect important du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ce travail consistera à étudier la façon dont la gestion des ressources peut contribuer à la réalisation de l'ODD 5, qui est de « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Dans l'ODD 5, il est affirmé que le fait de garantir aux femmes et aux filles, notamment, l'accès, en toute égalité, à l'éducation, à un travail décent et à la représentation au sein des mécanismes de décision économique contribuera à rendre l'économie durable et bénéficiera à l'ensemble des sociétés.

Tâches à accomplir :

Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires :

- i) Passer en revue un certain nombre de projets de gestion des ressources et tenter de déceler les difficultés et les possibilités liées à l'amélioration de l'efficacité du point de vue de l'égalité des sexes ;
- ii) Sélectionner des exemples spécifiques de secteurs ou de pays illustrant la façon dont les principes énoncés dans l'ODD 5 peuvent s'appliquer à la gestion des ressources.

Réalisations attendues :

- i) Un ou plusieurs échanges concernant une réflexion d'ensemble sur la promotion de la participation des femmes à la gestion des ressources : décembre 2021 ;
- ii) Constitution d'un réseau de femmes engagées dans des projets de gestion des ressources : décembre 2021 ;
- iii) Recommandations concernant la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la gestion des ressources : décembre 2021.